

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés : 45
POUR : 45
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
27 juin 2023
Date d'affichage :
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Christophe CHEYSSON -
Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

TRANSPORTS SCOLAIRES
MODIFICATION ET CREATION DE POSTES

Le Président explique qu'un état des lieux des effectifs des élèves dans les transports scolaires, par circuit et par cycle a été présenté à la commission enfance écoles le 15 juin 2023.

Les membres de la commission souhaitent un renforcement des équipes de surveillance dans les circuits fréquentés notamment par les élèves de maternelle afin d'améliorer la sécurité.

La commission propose une évolution progressive du nombre d'agents de surveillance avec dans un premier temps, les changements suivants :

- Sur NOYERS, modification d'un poste qui passerait d'1 jour par semaine à 4 jours par semaine, le soir,
- Sur GUILLON, création d'un poste de surveillant intervenant 4 jours par semaine, le soir.

Pour cela, il sera nécessaire de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint technique, permanent, à temps non complet (31,5\35^{ème})
- Créer 1 poste d'adjoint technique, permanent, à temps complet.
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (4\35^{ème}).

La commission propose donc de créer le nouveau poste au 1^{er} septembre 2023. La modification de l'autre poste ne pourra intervenir qu'à partir du 1^{er} octobre 2023, après avis du comité social territorial qui se réunira début septembre 2023.

Les coûts supplémentaires pour ces deux postes sont évalués à environ 7 300 € sur une année complète. Une décision budgétaire modificative est nécessaire pour intégrer les coûts de ces postes ainsi que les frais de déplacement, les bus concernés ne démarrant pas des établissements scolaires.

L'emploi permanent d'adjoint d'animation pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation auprès des enfants, dans la mesure du possible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet (4/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 06/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

